



# BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES QUANT AU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 09/23 RELATIF AU DISPOSITIF DE FINANCEMENT 2024 DES MESURES D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE ET D'ADAPTATION DE LA DESSERTE FORESTIÈRE SISE SUR LES PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE DE BASSINS**

Membres présents de la commission : Rémy Damond, Manfred Elmer (excusé), Gian - Reto Gotsch, Carina Huguenin, François Martignier, Stéphane Martin, Claudia Witte.

Membre présent du bureau : Bernard Treboux (Président du Conseil Communal)

Membres présents de la municipalité : Denis Currat, André Dunand, Nathalie Guignard-Pidoux, Marc Mazzariol et Sonia Pittet.

La Municipalité a invité la Cofin, le lundi 20 novembre afin de lui présenter le préavis N° 09/23.

Les explications apportées par la Municipalité mettent en exergue deux points spécifiques :

1. L'identification des chemins forestiers à refaire et la décision sur la date de leur réfection émane principalement des recommandations du garde forestier de la Commune
2. L'impact neutre sur le budget qui résulte d'une part des subventions cantonales liées aux travaux et de l'utilisation du fonds de réserve de la forêt multifonctionnelle

La Cofin comprend que le plan budgétaire cantonal 2020-2024 prévu pour les dessertes forestières doit être utilisé à plein à défaut un risque de réduction des subventions pour les communes dans la prochaine planification budgétaire cantonale 2025-2028.

Dès lors, la Cofin considère opportun de profiter des subventions cantonales et fédérales pour effectuer les travaux prévus par le garde forestier ceci d'autant que l'impact sera positif sur le budget car en plus des subventions et de l'utilisation des fonds de réserves, le retour péréquatif sera d'environ CHF 20'000.-.

La Cofin recommande donc d'accepter le préavis N° 09/23.

Conclusions :

Vu le préavis municipal N° 09/23 relatif au dispositif de financement 2024 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins,  
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

La Commission des Finances recommande au Conseil communal de Bassins d'accepter le préavis N° 09/23 relatif au dispositif de financement 2024 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins, et :

1. D'inscrire au budget 2024 le montant de CHF 178'000 aux charges sur le compte 320.318.05 – Entretien des routes forestières (projet subv.),
2. D'inscrire au budget 2024 le montant de CHF 124'000 aux revenus sur le compte 320.451.2 – Subventions cantonales,
3. D'utiliser le compte bancaire 9102.02 « BCV Compte fonds forestier » à l'actif du bilan pour assurer les liquidités pour la réalisation des travaux,
4. De prélever le montant de CHF 54'000 sur le fonds de réserve de la forêt multifonctionnelle au compte du bilan No 9281.2 fonds « arbres-habits-multifonctionnel »

Fait à Bassins, le 28 novembre 2023

Rémy Damond



Manfred Elmer



Gian-Reto Gotsch



Carina Huguenin



François Martignier  
(Rapporteur)



Stéphane Martin



Claudia Witte

